



4e distribution de masques

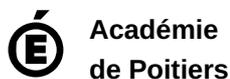
publié le 21/01/2021

Un lot de 2 masques, offerts par le Conseil départemental des Deux Sèvres, a été remis à chaque élève, sous enveloppe, dès le lundi 18 janvier.

RAPPEL :

Pour le maintien strict du protocole sanitaire, il es rappelé qu 'il est obligatoire de :

- ▶ Se munir impérativement d'une gourde remplie d'eau pour le déjeuner chaque jour. Le service d'eau en salle ne peut plus se dérouler en raison du strict suivi du protocole sanitaire.
- ▶ Porter son masque correctement et le changer à chaque demi-journée pour que la protection soit active et efficace (avoir dans son sac deux masques par jour et une poche zippée pour mettre le masque souillé).



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.